



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE N°2

École : Anatole France maternelle
Circonscription : TREMBLAY-EN-FRANCE
Heure de début : 18h00

Date : 02.02.2024
Heure de fin : 19H43

Liste d'émargement des membres de droit : (En cas d'absence, préciser face au nom Absent ou Excusé)

Le directeur/La directrice Mme DIRAISON Angélique	Secrétaire de séance : Marion Beyrand
--	--

Les enseignants de l'école :

	Signatures		Signatures
Mme Sad Malika	Présente	Mme / M.	
Mme Touati Florine	Excusée	Mme / M.	
Mme Beyrand Marion	Présente	Mme / M.	
Mme Ichou Sonia	Présente	Mme / M.	
Mme Pouillard Laëtitia	Présente	Mme / M.	
Mme Everaere Cécile	Présente	Mme / M.	
Mme Hammouchi Sabrina	Présente	Mme / M.	
Mme Michaux Grâce	Présente	Mme / M.	
Mme Gilet Tiphaine	Présente	Mme / M.	
Mme Izabelle Laure	Présente	Mme / M.	

L'enseignant spécialisé représentant du RASED	Le directeur/La directrice du temps périscolaire
	Signature

Mme Zedam Alexia	Présente	Mr Palao Rémi Mme Bourdet Delphine	Présent
------------------	----------	---------------------------------------	---------

Le maire ou son représentant	Le délégué départemental de l'Education nationale
	Signature

M. Bodart Michel	Présent	M Plouin	Absent
------------------	---------	----------	--------

Les représentants de parents d'élèves élus de l'école :	Signatures		Signatures
Mme Custodio	Présente	Mme Longueira	Excusée
Mme Prudhomme	Excusée	Mme Lopez	Présente
Mme Yalali	Excusée	Mme / M.	
Mme Gourlaouen	Excusée	Mme / M.	
Mme Baillade	Présente	Mme / M.	
Mme Dib	Excusée	Mme / M.	
Mme Lapierre	Présente	Mme / M.	
Mme Amara	Excusée	Mme / M.	
Mme Chea	Excusée	Mme / M.	

Ordre du jour :

1	Point sur les effectifs de l'école
2	Prise en charge des élèves en difficultés
3	Bilan des actions pédagogiques du 2 ^{ème} trimestre
4	Bilan comptable de la coopérative
5	Protocole Phare et Règlement intérieur
6	Travaux
7	Remarques/Questions des parents

Décret n°90-788 du 6 septembre 1990 – Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art. 20. - A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Délibérations du Conseil d'école :

Chaque point de l'ordre du jour est repris ci-dessous.

1. Point sur les effectifs de l'école

A ce jour : 228 élèves

74	PS
90	MS
64	GS

Nous avons des arrivées régulières dans tous les niveaux, nous les partageons entre ici et Curie en fonction des niveaux de classe.

La campagne d'inscription étant en cours, nous n'avons pas de vision pour le moment sur l'effectif des futurs PS.

2. Prise en charge des élèves en difficultés

Intervention des membres du RASED :

RAPPEL : le RASED n'intervient auprès d'enfants porteurs de handicap.

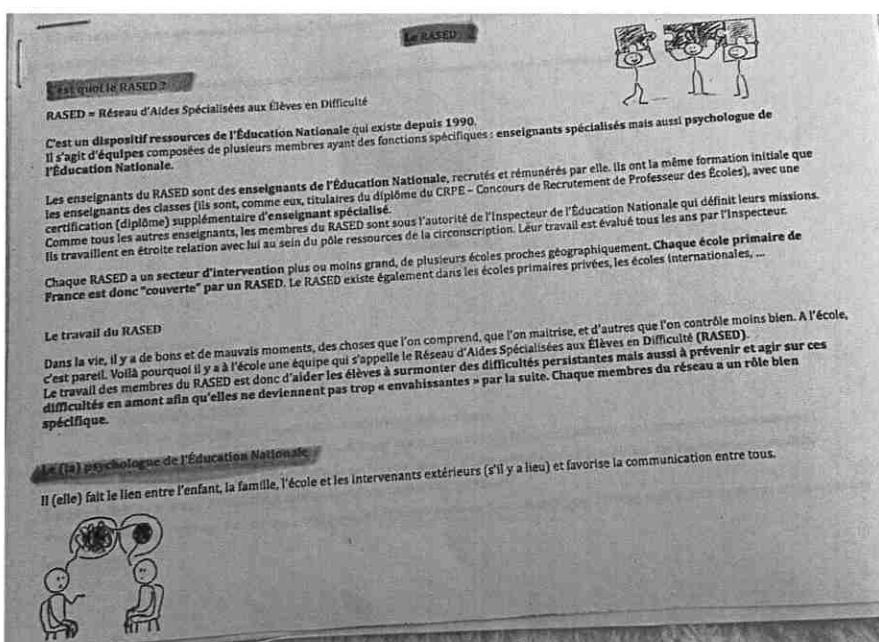
Mme Zedam Alexia maître E (aide à dominante pédagogique) :

Intervention prévue en période 3 et 4 à la demande des enseignants. Intervention sur les grandes sections pour de la prévention à de la grande difficulté.

2 interventions/semaine, l'accord parental n'est pas nécessaire.

Le RASED est complété par un **maître G** (aide à dominante relationnel) et par une **psychologue scolaire** qui est seule sur la circonscription, elle n'intervient donc que sur les urgences.

Plaquette RASED :



Il (elle) utilise des tests, des dessins et la parole de l'enfant afin de mieux comprendre ses difficultés et les raisons qui l'empêchent d'apprendre et de se sentir bien à l'école.

*La prise en charge par la psychologue scolaire, demandée par l'école ou l'enseignant de l'élève, nécessite l'accord des parents.

Cela afin de trouver la solution la mieux adaptée.

L'enseignant(e) spécialisé(e) à dominante pédagogique.



Avec lui (elle), on travaille en classe ou en dehors de la classe, en petits groupes :

- quand c'est trop dur,
- quand ça va trop vite,
- quand on mélange tout,
- quand on ne sait pas comment faire pour lire, écrire, compter, calculer ...
- quand on a peur de rater.

Cet accompagnement a pour objectif de/d' :

- aider l'élève à contourner ou surmonter ses difficultés d'apprentissage,
- de tenter de pallier aux différents types de difficulté tels que celles liées à la lecture, l'écriture, l'orthographe, les mathématiques....
- aider l'élève à comprendre, réfléchir et agir sur les stratégies qu'il peut mettre en place et sur le but des apprentissages scolaires.

Avec lui (elle), on apprend à réfléchir, à se souvenir, à savoir faire et ... à réussir.

*Les parents sont informés par l'enseignant de leur enfant de l'intervention de l'enseignant(e) spécialisé(e) mais la prise en charge ne nécessite pas leur autorisation.

L'enseignant(e) spécialisé(e) à dominante relationnelle



Il (elle) peut apporter son expertise et son aide en individuel ou en très petit groupe lorsqu'un enfant n'arrive pas à travailler à être élève :

- parce qu'il est trop introverti, renfermé, avec l'enseignant ou avec ses camarades,
- parce qu'il est trop agité en classe,
- parce qu'il a trop de soucis ou de pensées dans la tête
- parce qu'il se sent malheureux à l'école ...

Cet accompagnement a pour objectif de :

- faire émerger le désir d'apprendre,
- restaurer ou renforcer l'estime de soi,
- réguler certains comportements ou émotions,
- favoriser l'autonomie,
- instaurer les postures nécessaires et préalable à tout apprentissage.

Avec lui (elle), on arrive à se libérer de ce qui nous empêche d'apprendre.

*La prise en charge en aide relationnelle nécessite l'accord des parents de l'élève car celui-ci peu être parfois pris en charge de façon individuelle.

ATTENTION : on ne s'inscrit pas au RASED, ce sont les enseignants qui demandent une aide pour certains de leurs élèves, selon les difficultés qu'ils constatent. Mais les parents peuvent demander à rencontrer le (la) psychologue du RASED ou les enseignants spécialisés lorsque leur enfant est pris en charge.

FONCTIONNEMENT RASED TREMBLAY-EN-FRANCE ANNEE SCOLAIRE 2023-2024					
Antenne COTON - MOULIN					
EM Cotton	EM Labourbe	EM Curie	EE Curie	EM Triolet	EM Langevin
EE Cotton	EE Moulin	EE Politzer	EE Jaurès	EE Rosenberg	EP Malraux
Psychologue					
Maîtres à dominante pédagogique		Gaëlle THELISMA			
Maître à dominante relationnelle		Sandrine AUBRY et Dorothee TOPALOVIC			
Maître à dominante relationnelle		Nadia FRANZETTI			
Antenne VARLIN					
EM Prévert	EM Casanova	EM Balzac	EM France	EM Desnos	EM Buisson
EE Ferry	EE Varlin	EE Balzac	EE France	EE Hugo	EE Brossolette
Psychologue					
Maîtres à dominante pédagogique		Gaëlle THELISMA			
Maîtres à dominante relationnelle		Leïla KERARSI et Alexia Zedam			
Maîtres à dominante relationnelle		Youcef LAHCENE et Murielle Franco			
NB: les membres du RASED ainsi que les enseignants, les directeurs(trices) et le pôle ressource de l'inspection de l'éducation nationale de Tremblay en France disposent de nombreuses ressources (adresses, numéro de téléphones...) de professionnels qui peuvent intervenir à l'extérieur (ou parfois même à l'intérieur de l'école: psychologues, psychométriciens, ergothérapeutes, centre du langage, CMP...). N'hésitez pas à les contacter.					

3. Bilan des actions pédagogiques du 2^{ème} trimestre

Activités sportives :

-Les classes de GS se rendent au tennis tous les vendredis après-midi de décembre à juin.

Sorties :

- Le Vendredi 15 décembre les classes 7 et 8 sont allées à la ferme de Cerneux pour fabriquer du pain.
- Le Lundi 22 janvier la classe 8 est allée à l'abbaye de Chaâlis pour fabriquer du parfum.
- Le Jeudi 25 janvier les classes 1 et 2 sont allées au Musée de l'air et de l'espace.

Toutes les classes se sont rendues au cinéma et les classes de MS et GS se rendront à l'Odéon pour différents spectacles.

Fêtes :

Spectacle de Noël : Mardi 19 décembre.

Visite du Père-Noël + Remise des cadeaux : Jeudi 21 décembre.

Fête de la galette : Mardi 30 janvier.

Bal du Carnaval : Jeudi 21 mars.

Remise des livrets :

La remise des livrets s'est déroulée du 29 janvier au 2 février.

Les parents ont été reçus par les enseignantes.

Des rendez-vous téléphoniques ont été proposés pour les parents non disponibles.

4. Bilan comptable

A ce jour nous avons : 2 457€17

Assurance : 99€14

Spectacle : 1050€ soit 324,11€ financés par la coopérative générale

Viennoiseries « goûter du PN » : 152,50€

Cadeaux de Noël : 461,55€

Coopérative : 3631€ soit 403€ par classe

Photos : 4358,50€ soit 2575€ pour le photographe et 1783,50€ pour l'école

Il est évoqué un changement de photographe pour l'an prochain avec un paiement en ligne.

Les parents expriment des réticences car ils ont eu une mauvaise expérience cette année en élémentaire.

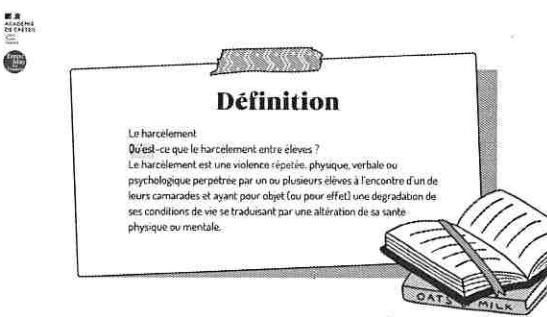
Galettes : 457€51

Les parents souhaitent aider l'école à collecter des fonds via « Le café des parents » organisé tous les vendredis matin. L'opération étant un succès il souhaite la réitérer mais peut-être en fin de journée aux beaux jours. Ils solliciteront donc l'aide des enseignantes pour confectionner des pâtisseries avec les enfants et les vendre.

La directrice invite les parents à consulter les comptes de coopérative dans son bureau.

5. Protocole PHARE et Règlement intérieur

Le programme Phare est un plan de prévention et de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement entre élèves décliné dans les écoles élémentaires, les collèges et les lycées.



Les principes du programme Phare

Le programme Phare combine plusieurs actions et dispositifs pour prévenir le harcèlement et le cyberharcèlement, et pour intervenir lorsqu'il se produit. Il s'adresse à tous les membres de la communauté éducative. Il repose sur 5 axes :

- éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement et développer les compétences psychosociales des élèves,
- former une communauté protectrice autour des élèves,
- intervenir efficacement pour résoudre toutes les situations de harcèlement,
- associer les parents et les partenaires de l'École au déploiement du programme,
- mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.

Le programme Phare en pratique

Chaque école et chaque établissement scolaire mène des actions inscrites dans la durée, qui reposent sur :

- une équipe ressource pluri-catégorielle qui prend en charge les situations de harcèlement, forme leur collègue et accompagne les élèves ambassadeurs,
- la sensibilisation des familles,

Phare, c'est aussi une plateforme numérique ouverte à tous les personnels de l'éducation nationale et qui propose :

- des ressources pédagogiques pour les séances de sensibilisation des élèves et de leurs parents ;
- des outils de pilotage pour les directeurs d'école et les chefs d'établissement ;
- des ressources pour l'information et la formation des personnels.

Pour aller plus loin

Un numéro de téléphone gratuit est à la disposition des victimes et des témoins

- le 3020 pour toutes les situations de harcèlement scolaire

Vote et approbation du règlement intérieur

Des modifications ont été apportés au règlement intérieur :

- exclusion possible d'un élève jusqu'à 5 jours après décision du conseil des maîtres
- objets interdits à l'école
- harcèlement scolaire

Nous présentons également les horaires de l'école, la charte de laïcité et la charte de l'accompagnateur, ces documents sont mis en annexe du règlement intérieur.

Le règlement intérieur sera distribué aux familles.

Vote :

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Le règlement est approuvé à l'unanimité.

Vigipirate :

La posture Vigipirate a été réévaluée le 15 janvier 2024 et arrêtée au niveau « **Risque attentat** » sur tout le territoire.

Les mesures supplémentaires de protection prévues dans le cadre du dernier plan Vigipirate restent cependant inchangées pour les établissements scolaires.

6. Travaux

L'école et le centre de loisirs ont demandé la réparation de la porte qui permet à l'accès à la cour, les services municipaux sont passés mais la porte n'est toujours pas réparée et elle présente un réel danger pour les enfants.

Les parents d'élèves rappellent qu'ils avaient demandé à ce que la porte du réfectoire soit équipée d'anti pinces-doigts. A priori, cela n'a pas encore été fait.

7. Questions diverses

-Quand les porte-manteaux des classes 7, 8 et 9 seront-ils remplacés ?

Les porte-manteaux ont été commandés. Ils sont en attente de livraison.

-Quelle solution est prévue en cas de dysfonctionnement de l'alarme incendie ?

La réparation a été rapide, dans la journée, et des solutions alternatives ont été proposées (sifflets) même s'il ressort clairement que ces solutions sont insuffisantes pour garantir pleinement la sécurité des élèves.

-Il semblerait que la cohabitation entre le centre et l'école soit compliquée ? Quelles solutions proposent la mairie ?

Il faudrait des concertations entre le périscolaire et les enseignants.

Il est rappelé que cette cohabitation a été imposée au centre et à l'école et que de fait il est plus difficile d'impliquer les équipes. Des réunions ont déjà été organisées et des projets sont en cours de réflexion.

Néanmoins, les horaires des animateurs et des enseignantes ne sont pas compatibles et ne permettent pas des temps d'échanges qualitatifs.

De plus, les responsables du centre sont confrontés à de jeunes animateurs inexpérimentés et qui ne se sentent pas toujours concernés par le rangement des classes et le respect du matériel.

Il faut trouver une solution pour avoir des temps d'échanges et faire coïncider les emplois du temps.

- Des champignons ont été vus par les élèves de la classe 9. Que prévoit la mairie pour assainir cette classe ?

Réponse de la mairie : Il faut trouver la cause de l'infiltration. Les champignons ont été retirés mais cela n'a pas été traité.

Réponse des parents d'élèves : Ce qui est très inquiétant c'est que cela concerne les nouvelles classes, il y aurait donc des malfaçons. Il y a urgence à trouver une réelle solution afin de ne pas exposer les élèves à de réels dangers sanitaires.

Autres questions :

Tombola :

La tombola se déroulera la semaine du 25 mars avec des carnets de 5 tickets à 10€ (2€ le ticket). Le tirage au sort se fera la semaine suivante.

Les enseignants donnent le carnet aux familles et récupèrent les souches avec l'argent et s'assure que tout correspond.

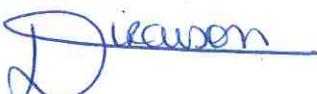
Spectacle de fin d'année :

Le spectacle se fera le Vendredi 7 juin à partir de 18h, toutes les classes passeront le même soir afin de pouvoir proposer un moment convivial entre l'équipe pédagogique et les enseignants.

Les parents d'élèves élus demanderont à tous les parents une contribution pour tenir le stand et faire des dons de gâteaux, de boissons pour un moment convivial les enseignantes seront présentes et pourront confectionner des plats en classe pour la vente.

Signatures :

Président de séance



Secrétaire de séance :



Transmis à l'IEN par la directrice/le directeur d'école le : 05/02/2014

Circonscription de TREMBLAY-EN-FRANCE

Partie réservée à la circonscription

Document reçu le :	Ce compte-rendu n'appelle aucune remarque particulière	
Réponse fournie le :	Ce compte-rendu appelle les remarques suivantes	

L'IEEN

